

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03951 Numéro SIREN : 829 115 252 Nom ou dénomination : 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2021 sous le numéro de dépôt 25862

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012020** et clos le **31122020** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE LIVRY-GARGAN
21 RUE PHILIPPE LEBON
93891 LIVRY-GARGAN CEDEX
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION		B ACTIVITÉ	
Identification du destinataire : SASU 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE 51 Avenue MAUROUARD 93190 LIVRY-GARGAN Insp. IFU : N° dossier : N° Siret : 82911525200019		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Informatique Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 31 %	Bénéfice imposable au taux de 28 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	2 373
--------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	--	--------------

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies
----------------------	--	--	--	---	--

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15% ☐	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : ☐

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ Visiteur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone : **CAOL AUDIT ET CONSEIL** 58 avenue du Maréchal Joffre 95100 ARGENTEUIL 0684191672
- Professionnel de l'expertise comptable :
- Conseil :
- CGA/OMGA ou visiteur conventionné :
N° d'agrément

A LIVRY-GARGAN le 18052021 Signature et qualité du déclarant **NEHAL SALIH** **PRESIDENT**

SASU 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE
31122020

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis		
	total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2021)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SASU 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE
31122020

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise		SASU 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE		51 Avenue MAUROUARD		Néant *	
Adresse de l'entreprise				93190 LIVRY-GARGAN			
SIRET		8 2 9 1 1 5 2 5 2 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	

				Exercice N clos le 31122020		Exercice N-1 clos le 31122019	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles*	028	030	13 668	2 598	11 070	1 033
	Immobilisations financières* (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048	13 668	2 598	11 070	1 033
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	257	257	
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				39 356
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070	53 360	53 360	59 239
			072	074	6 164	6 164	24 517
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	37 175	37 175	9 149	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	96 956	96 956	132 261	
	Total général (I + II)	110	112	110 623	2 598	108 026	133 294
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000	5 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		500	500		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		43 784	46 766		
	Résultat de l'exercice	136		220	(2 982)		
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		49 504	49 284			
Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		42 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		(7 200)	19 008		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		720	39 546		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 24)	172		23 001	25 456		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		58 521	84 010			
Total général (I + II + III)	180		108 026	133 294			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	11 704		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE		Exercice N clos le 31/12/2020		Exercice N-1 clos le 31/12/2019		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210						
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214						
			217	218	105 009	110 470				
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222						
	Production immobilisée *		224							
	Subventions d'exploitation reçues		226	4 500						
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits		230				1			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	109 509	110 471				
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234							
	Variation de stock (marchandises) *		236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	(257)						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : 8 248 immobilier :)		242	72 847	47 554					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 506	244	3 710	1 892				
	Rémunérations du personnel *		250	27 969	53 139					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	2 907	9 183					
	Dotations aux amortissements *		254	1 667	654					
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	19	846			
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)			264	108 861	113 269					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	648	(2 798)				
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)		280							
	Produits exceptionnels (IV)		290	600						
	Charges financières (V)		294							
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	1 028	184			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	220	(2 982)				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								
Régime des réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318							
	Provisions non déductibles *		322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	879						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	1 028					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	Détachements	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUT (art 44 sexdecies)	992		
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	993		
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)		987		Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)	127					
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352		354	2 373		
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S. seulement)		356						
	Déficits antérieurs reportables : *	2 798					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370		372	2 373		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE						Néant ☐			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	8 948	444		446	8 948		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 963	472	2 757	474		476	4 720		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	1 963	492	11 704	494		496	13 668		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	434	534		536	434		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	931	542	654	544		546	1 585		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	578	564		566	578		
TOTAL		570	931	572	1 667	574		576	2 598		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596		585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616		
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Immob. incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	2 798		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nbr d'opérations sur l'exercice	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984	2 798				
Déficits de l'exercice		860	2 373				
Total des déficits restant à reporter		870	5 171				
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	20 304
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	3 418
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SASU 2S INFORMATIQUE & NETTOYA		Néant *
Exercice ouvert le : 01012020	et clos le : 31122020	Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	105 009
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	105 009
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	4 500
Variation positive des stocks	111	257
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	4 757
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	11 667
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	50 444
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	19
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	62 130
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
		47 636
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 2 9 1 1 5 2 5 2 0 0 0 1 9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE

ADRESSE (voie) 51 Avenue MAUROUARD

CODE POSTAL 93190 VILLE LIVRY-GARGAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
	1		100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique NEHAL Prénom(s) SALIH
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 12121974 N° département 99 Commune BIR EL ARCH Pays ALGERIE
Adresse : N° 51 Voie AV MAUROUARD
Code postal 93190 Commune LIVRY GARGAN Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

1 0 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2020

N° SIRET 8 2 9 1 1 5 2 5 2 0 0 0 1 9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE

ADRESSE (voie) 51 Avenue MAUROUARD

CODE POSTAL 93190 VILLE LIVRY-GARGAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

N° 2067
(2021)Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE — ou exercice

Désignation de l'entreprise **SASU 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE**
Adresse **51 Avenue MAUROUARD 93190 LIVRY-GARGAN**du **01/01/2020**
au **31/12/2020**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

v. notice ①

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	(2 373)
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	(2 798)
Nom et qualité du signataire NEHAL SALIH PRESIDENT		A LIVRY-GARGAN, le 18/05/2021 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SASU 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE	82911525200019	6203Z
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		
51 Avenue MAUROUARD		
93190 LIVRY-GARGAN		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065		

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

S.A.S.U 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE

Au capital de 5 000 euros

51 avenue Maurouard

93190 Livry-Gargan

Nombres de parts : 100

RCS de Bobigny : 82911525200019

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18/05/2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2020** et vous rendre compte de l'activité de notre Société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il a été mis à votre disposition, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- l'annexe ;
- le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Le compte de résultat fait apparaître un **bénéfice de 220** Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Le Président précise qu'il s'agit là du troisième exercice de la Société.

- Examen des comptes et résultats

Le Président vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

La société a réalisé à ce titre au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2020**, un chiffre d'affaires de **105 009** Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de **108 861** Euros.

Le résultat d'exploitation ressort donc pour l'exercice à **648** Euros.

Le résultat net au **31 décembre 2020** se traduit par un **bénéfice de 220** Euros.

- Mentions légales

Aucune prise de participation significative ou prise de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice (article 356, alinéa 1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966).

II - CONVENTIONS VISEES A L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Le Président expose qu'aucune des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de **l'exercice 2020** et que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.

III - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un **bénéfice de 220** Euros et de les affecter dans le report à nouveau **créditeur**.

IV - MENTIONS LEGALES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 43 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que nous n'avons pas distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Le Président souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à **Livry-Gargan**,
Le **18/05/2021**

Le Président,
Monsieur *NEHAL Salih*



S.A.S.U 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE

Au capital de 5 000 euros

51 avenue Maurouard

93190 Livry-Gargan

Nombres de parts : 100

RCS de Bobigny : 82911525200019

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 01/06/2021
--

Le 01 juin 2021, Livry-Gargan à 15h00

L'actionnaire de la société « 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE », « SASU », au capital de 5000 euros, dont le siège social se trouve au 51 avenue Maurouard- 93190 Livry-Gargan, se sont réunis au siège de la société sur convocation du président Mr *NEHAL Salih*.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité d'actionnaire, Monsieur *NEHAL Salih*, président, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clôt le 31 décembre 2020 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2020** ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE Décision - Approbation des comptes

Le président, ayant pris connaissance du rapport de gestion approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 220 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME Décision - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'associé unique décide d'affecter le **résultat bénéficiaire** de l'exercice s'élevant à **220 euros** de la manière suivante :

- Dans le report à nouveau créateur

TROISIEME Décision - Conventions réglementées

Le président déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME Décision - Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir des formalités

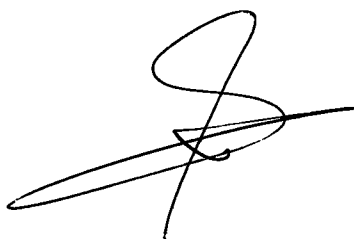
Le président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par **le président** et répertorié sur le registre des décisions **du président**.

Le 01/06/2021, Livry-Gargan.

Monsieur **NEHAL Salih**,

Le président – S.A.S.U 2S INFORMATIQUE & NETTOYAGE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line crossing through it.